ÉDUCATION SUD

AVMG – EAV – SUD enseignantEs primaires – SUD enseignement et recherche – SVMEP – SVMS

Lausanne, le 19 décembre 2019

Madame Cesla Amarelle
Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Enseignantes ICA – conflit collectif

Madame la Cheffe de Département,

Nous nous référons à la décision du Conseil d'Etat du 6 novembre 2019 et à votre courrier du 6 décembre 2019, portant respectivement sur l'application de la jurisprudence relative à la classification des enseignantes d'ICA.

La décision du Conseil d'Etat, sur proposition du DFJC, d'appliquer cette jurisprudence avec un effet rétroactif différencié, selon que les intéressées aient déposé précédemment un recours juridique ou non, n'est pas acceptable. L'erreur de classification a été commise sur l'ensemble des enseignantes d'ICA et nous demandons que l'effet rétroactif dès le 1er janvier 2012 leur soit appliqué sans distinction.

Nous sommes face à un conflit collectif et notre syndicat a donc saisi à nouveau l'Organe de conciliation et d'arbitrage. En date du 12 décembre 2019, celui-ci lui a délivré l'acte de non conciliation, lequel rend toutes les mesures de lutte licites.

Aussi, nous vous informons que l'assemblée des enseignantes d'ICA, réunies le 16 décembre 2019, a voté à l'unanimité la grève des notes. Cela signifie que les enseignantes s'abstiendront de transmettre les notes et de les inscrire dans Esa.

Nous demandons l'ouverture d'une négociation afin de trouver une issue favorable à ce conflit.

Dans l'attente de vos déterminations, nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe de Département, nos salutations distinguées.

Angèle Lopez SVMEP	Cyril Curchod SVMEP	Françoise-Emmanuelle Nicolet AVMG	Gilles Pierrehumbert SVMS

Fédération syndicale SUD – SUD-Education – Pl. Chauderon 5 – 1003 Lausanne
Tél. +41(0)21 351 2250 – Fax +41(0)21 351 2251 – www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch